
Dossier



Avertissement

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, dans les fiches sectorielles et dans la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, définis sur la base d'unités légales et d'entreprises profilées **sur le champ des secteurs principalement marchands hors agriculture et hors secteurs financiers**.

Comme les autres instituts statistiques européens, dans une optique de meilleure analyse économique du système productif, l'Insee met en place la définition économique de l'entreprise. Dans cette optique, les unités légales faisant partie d'un groupe sont rassemblées, puis le « profilage » consiste à identifier, parmi les groupes, la ou les entreprise(s) pertinente(s) pour l'analyse économique au sens du décret de 2008 en application de la loi de Modernisation de l'économie (LME) et à reconstituer leurs comptes consolidés. Ces entreprises sont conformes à la définition légale donnée par la LME : « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production et jouissant d'une certaine autonomie de décision » et à la définition européenne de l'entreprise précisée dans le règlement 696/93.

Une unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, type société, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGI,...) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene.

Sauf mention explicite, le terme d'entreprise désigne dès lors dans cet ouvrage des unités légales et des entreprises profilées.

Le champ des secteurs principalement marchands hors agriculture et hors secteurs financiers correspond dans la nomenclature d'activités françaises (NAF rév. 2) aux activités suivantes :

- industrie manufacturière, industrie extractives et autres (BE),
- construction (F),
- commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration (GI),
- information et communication (J),
- activités immobilières (L),
- activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (MN),
- arts, spectacles et activités récréatives (R),
- autres activités de services (S) à l'exclusion des activités des organisations associatives.

Dans cette publication, les résultats de 2012 et les évolutions entre 2012 et 2013 sont présentés sur la base du champ de 2013.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Une comparaison du coût de la main-d'œuvre en Europe : quelle évolution depuis la crise ?

Grégoire Borey, Élise Coudin, Antoine Luciani*

Les coûts horaires de la main-d'œuvre en 2012 varient fortement entre les pays de l'Union européenne dans l'industrie comme dans les services marchands et, même au sein de l'ex-UE à 15, la dispersion reste forte. Les coûts horaires de la main-d'œuvre diffèrent presque autant selon le pays que selon l'activité économique, mais la composition sectorielle des pays explique très peu les différences des coûts moyens entre pays. Au sein des pays de l'ex-UE à 15, les coûts horaires sont généralement plus élevés dans les pays où le nombre d'heures travaillées est plus faible.

La France n'est pas dans le groupe de pays ayant les coûts les plus élevés mais elle en est proche. En 2012, elle se situe à la 5^e place pour le niveau du coût dans les services marchands et à la 4^e dans l'industrie. Entre 2008 et 2012, le coût horaire en France a augmenté de 2,4 % en moyenne par an dans l'industrie et de 2,3 % dans les services marchands, un rythme proche de la moyenne de l'ex-UE à 15. Depuis 2012, la hausse du coût horaire en France est beaucoup plus modérée, avec notamment l'entrée en vigueur du CICE.

Les coûts horaires de la main-d'œuvre semblaient converger entre 1996 et 2008. Ils augmentaient plus rapidement dans les pays dans lesquels le niveau du coût était initialement bas que dans ceux où il était plus élevé. Entre 2008 et 2012, cette convergence s'est interrompue dans l'industrie et pourrait même s'être inversée. Dans les services marchands, la convergence s'était déjà interrompue entre 2004 et 2008, après un rattrapage pourtant plus rapide que dans l'industrie entre 1996 et 2004. Les évolutions du coût salarial unitaire, qui tiennent compte de celles de la productivité, confirment ce constat.

Depuis 2012, les coûts horaires des pays de l'ex-UE à 15 s'écarteraient encore plus.

Cette étude analyse les coûts européens de la main-d'œuvre et leurs évolutions. Les coûts de la main-d'œuvre, facteurs de compétitivité des pays, sont étroitement suivis au niveau européen grâce à un dispositif coordonné par Eurostat (*encadré 1*). Une nouvelle édition de l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre en 2012 compare le niveau, la structure du coût de la main-d'œuvre, le nombre d'heures travaillées effectivement ainsi que leurs évolutions selon les pays européens. L'indice du coût du travail est mobilisé quant à lui pour suivre l'évolution du coût après 2012.

Le coût de la main-d'œuvre se définit comme l'ensemble des dépenses encourues par un employeur pour l'emploi des salariés (*encadré 1*). On analyse ici le coût horaire, c'est-à-dire le coût total rapporté au nombre d'heures effectivement travaillées par les salariés.

* Grégoire Borey, Élise Coudin, Antoine Luciani, Insee.

Sources statistiques et définitions

Les enquêtes sur le coût de la main-d'œuvre

Les enquêtes européennes sur le coût de la main-d'œuvre menées tous les quatre ans depuis 1996 et régies par les règlements (CE) 530/1999 et (CE) 1737/2005 fournissent des informations structurelles sur le coût du travail et ses composantes.

Les données de la dernière enquête 2012 ainsi que celles des enquêtes 2000, 2004 et 2008 sont disponibles pour l'ensemble des pays membres de l'Union européenne dans la base de données d'Eurostat (<http://ec.europa.eu/Eurostat/web/labour-market/labour-costs/database>).

L'enquête sur le coût de la main-d'œuvre porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus, au sens « unité légale », hors agriculture. Cette étude porte sur les secteurs principalement marchands (sections B à N de la Nace rev. 2, nomenclature statistique européenne des activités économiques). Le règlement européen précise le champ de l'enquête et définit les concepts retenus pour s'assurer de la comparabilité entre pays, mais les modes de collecte de l'information sont laissés à l'initiative des instituts nationaux de statistique. En France, l'enquête porte sur 27 000 établissements et 234 000 salariés. Chaque établissement remplit un questionnaire au niveau de l'établissement qui concerne les montants globaux et des éléments du coût du travail non individualisables (frais de formation professionnelle, etc.). Il remplit aussi des questionnaires relatifs à un échantillon de ses salariés, tirés aléatoirement, précisant leur salaire brut et ses composantes, ainsi que les éléments permettant de reconstituer le nombre d'heures de travail qu'ils effectuent, à savoir les jours non travaillés (congés et RTT pris, ceux versés sur un CET, jours fériés et ponts, absences selon la raison et jours de grèves), la durée hebdomadaire habituelle de travail, les heures supplémentaires et la durée du forfait en jours pour les salariés au forfait. Il n'y a en revanche pas d'information sur leur profession et catégorie socioprofessionnelle, ni sur leur niveau de formation.

Le coût de la main-d'œuvre représente l'ensemble des dépenses encourues par les employeurs pour l'emploi de salariés. Il est conforme à la définition internationale de la Conférence internationale des statisticiens du

travail (Genève, 1966). Le coût de la main-d'œuvre (D) comprend la rémunération des salariés (D.1), englobant les salaires et traitements bruts (D.11) et les cotisations sociales à la charge de l'employeur (D.12), les frais de formation professionnelle (D.2), les autres dépenses (D.3) et les taxes sur les salaires (D.4), déduction faite des subventions perçues (D.5) :

Coût total de la main-d'œuvre : $D = D.11 + D.12 + D.2 + D.3 + D.4 - D.5$.

Les salaires et traitements bruts (D.11) comprennent : les rémunérations directes, primes et indemnités ; les rémunérations des heures supplémentaires ; les versements au titre de l'épargne salariale ; les rémunérations pour les jours non ouvrés ; les salaires et traitements en nature.

Les cotisations sociales à la charge de l'employeur (D.12) comprennent : les cotisations légales ; les cotisations volontaires au titre des pensions et soins de santé ; les indemnités versées aux salariés quittant l'entreprise.

Les frais de formation professionnelle à la charge de l'employeur (D.2) comprennent les dépenses pour les services et installations de formation professionnelle et les sommes versées par l'entreprise aux organismes de formation professionnelle ; les subventions liées à la formation professionnelle en sont déduites.

Les autres dépenses (D.3) comprennent en particulier les frais de recrutement.

La structure du coût s'analyse en étudiant :

- la part des salaires et traitements bruts dans le coût : $D.11 / D$;
- la part des cotisations sociales employeurs dans le coût : $D.12 / D$;
- le taux de charges : $D.12 / D.11$;
- la part des dépenses de formation : $D.2 / D$.

Le coût horaire de la main-d'œuvre rapporte le coût total au nombre d'heures travaillées :

Coût horaire de la main-d'œuvre : $(D.11 + D.12 + D.2 + D.3 + D.4 - D.5) / B.1$, où B.1 est le nombre total d'heures travaillées sur l'année.

Le mode de collecte étant laissé à l'initiative des instituts de statistique, les heures travaillées sont calculées différemment selon les pays. En France, elles sont calculées sur un échantillon de salariés, à partir de données déclarées par les employeurs.

Encadré 1 (suite)

En Allemagne, elles sont renseignées par les employeurs en moyenne pour l'établissement enquêté. Au Royaume-Uni, elles sont renseignées par les salariés. Ces différences de méthode doivent être prises en compte lors des comparaisons.

L'indice du coût de la main-d'œuvre

L'indice trimestriel du coût de la main-d'œuvre (*Labour cost index*) retrace l'évolution à court terme du coût de la main-d'œuvre. Il permet de suivre les évolutions du coût du travail depuis la dernière année d'enquête (*i.e.* 2012). Cet indice est régi par les règlements (CE) 450/2003 et (CE) 1216/2003. Il est publié 70 jours après la fin du trimestre. Pour la France, il correspond à l'indice du coût du travail, salaires et charges (ICT) publié chaque trimestre par l'Insee. L'ICT est calculé à partir des masses salariales, des effectifs et des exonérations de charges déclarés à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos). Le volume horaire de travail provient de l'enquête Acemo de la Dares, et les autres coûts sont issus

des enquêtes sur le coût de la main-d'œuvre de l'Insee. L'indice annuel correspond à la moyenne des indices trimestriels sur les quatre trimestres de l'année.

Les champs utilisés dans cette étude sont : l'industrie qui comprend les sections B (industries extractives), C (industrie manufacturière), D (production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné) et E (production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution) ; les services marchands qui comprennent les sections G (commerce ; réparation d'automobiles et de monocycles), H (transports et entreposage), I (hébergement et restauration), J (information et communication), K (activités financières et assurance), L (activités immobilières), M (activités spécialisées, scientifiques et techniques), N (activités de services administratifs et de soutien) ; et l'ensemble de l'industrie et des services marchands qui couvre l'industrie et les services marchands tels que définis ci-dessus ainsi que la construction (section F).

Une forte hétérogénéité des coûts horaires européens de la main-d'œuvre en 2012

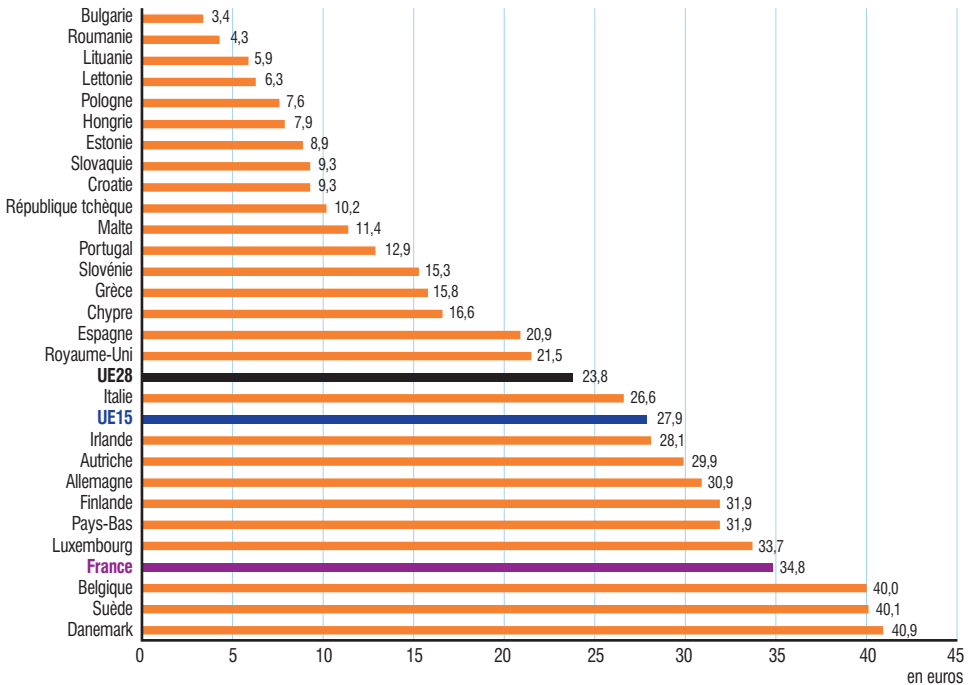
Dans l'Union européenne à 28 pays (UE), le coût horaire de la main-d'œuvre dans l'industrie et les services marchands (sections B à N de la Nace) s'élève en moyenne à 23,8 € en 2012. Les écarts sont importants entre les 28 pays membres (*figure 1*). Les pays entrés dans l'UE depuis 2004 présentent en moyenne un coût très inférieur à celui des pays de l'ex-UE à 15 : de 3,4 € en Bulgarie à 16,6 € à Chypre, alors qu'il s'élève à 27,9 € en moyenne dans l'ex-UE à 15. Chypre et la Slovénie (15,3 €) ont cependant des coûts plus élevés que le Portugal (12,9 €), pays de l'ex-UE à 15. Au total, le coût horaire européen le plus faible, celui de la Bulgarie (3,4 €), est huit fois plus faible que la moyenne des pays de l'ex-UE à 15, et douze fois plus faible que celui du Danemark, le plus élevé de l'Union.

La suite de cette comparaison se restreint aux pays de l'ex-UE à 15 qui forment un groupe plus homogène en termes de productivité, de qualification de la main-d'œuvre et de composition sectorielle que l'ensemble de l'Europe, et que l'on peut suivre sur une longue période.

Même au sein de l'ex-UE à 15, la dispersion du coût horaire reste forte. Deux groupes de pays se démarquent. La Belgique, la Suède et le Danemark présentent un coût horaire très élevé qui dépasse 40 €. À l'inverse, les coûts horaires sont relativement bas au Portugal (12,9 €), en Grèce (15,8 €) et en Espagne (20,9 €)¹. Entre ces deux groupes, l'éventail des coûts est large, puisque les coûts y sont certes plus proches de la moyenne de l'ex-UE à 15, mais varient de 26,6 € en Italie à 34,8 € en France ; l'Allemagne, avec un coût de 30,9 €, apparaît dans une position médiane.

1. Le Royaume-Uni fait partie de ce groupe en apparence mais les heures travaillées y sont renseignées à partir des déclarations des employés qui généralement déclarent plus d'heures que leurs employeurs. Ceci conduit à un coût horaire artificiellement plus bas relativement aux autres pays de l'UE qui s'appuient sur une interrogation des employeurs.

1. Coûts horaires de la main-d'œuvre dans l'industrie et les services marchands dans l'Union européenne en 2012



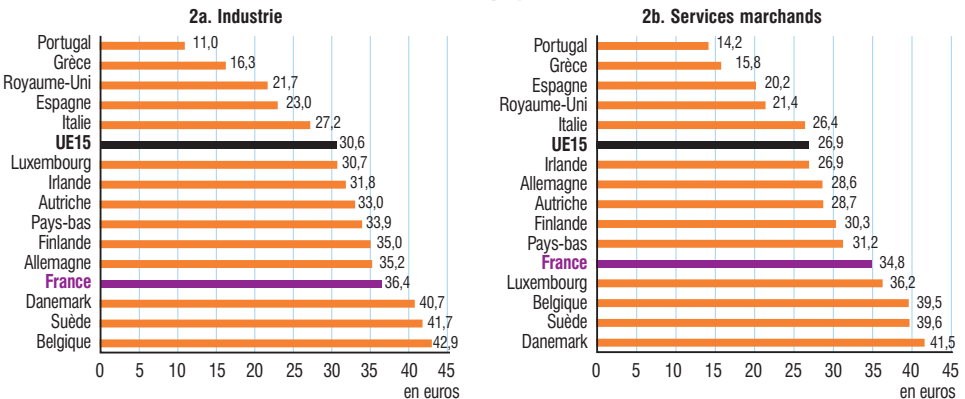
Champ : entreprises de 10 salariés ou plus, industrie et services marchands (sections B à N de la NACE rev. 2), apprentis inclus.

Note : les pays sont classés par ordre croissant de coût.

Source : Eurostat, enquête européenne sur le coût de la main-d'œuvre en 2012.

La dispersion des coûts horaires entre les pays de l'ex-UE à 15 se retrouve dans l'industrie (Nace B à E, *figure 2a*) comme dans les services marchands (Nace G à N, *figure 2b*). Elle est cependant plus forte dans l'industrie. Le coût horaire s'échelonne de 11 € au Portugal à 42,9 € en Belgique dans l'industrie, alors qu'il varie de 14,2 € au Portugal à 41,5 € au Danemark dans les services marchands.

2. Coûts horaires de la main-d'œuvre dans les pays de l'ex-UE à 15 en 2012



Champ : entreprises de 10 salariés ou plus, industrie et services marchands (sections B à N de la NACE rev. 2), apprentis inclus.

Note : les pays sont classés par ordre croissant de coût.

Source : Eurostat, enquête européenne sur le coût de la main-d'œuvre en 2012.

Dans l'industrie comme dans les services marchands, les mêmes groupes de pays se distinguent par leurs niveaux de coût. Les coûts horaires sont relativement plus faibles au Portugal, en Grèce, en Espagne, plus élevés au Danemark, en Suède et en Belgique, et à des niveaux intermédiaires en Italie, Irlande, Allemagne, Autriche, Finlande, Pays-Bas, France et au Luxembourg. Cependant, l'ordre des pays au sein de ces groupes varie légèrement selon le secteur d'activité.

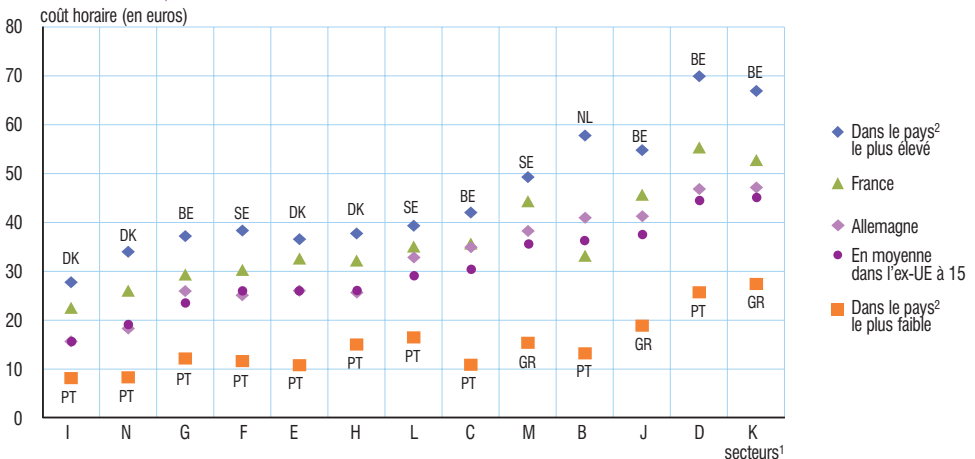
La France occupe la 5^e place selon le niveau de coût dans les services marchands (34,8 €) et la 4^e place dans l'industrie (36,4 €). Cette position est très similaire à celle qu'elle occupait en 2008 : elle se classait alors en 5^e position dans les deux secteurs. En revanche, l'Allemagne, qui se situe en 2012 juste derrière la France dans l'industrie (35,2 €), la devançait en 2008. L'Allemagne occupe la 9^e place dans les services marchands (28,6 €) alors qu'elle occupait la 7^e place en 2008.

L'hétérogénéité des coûts entre pays s'explique peu par la composition sectorielle

Quel que soit le pays de l'ex-UE à 15, les coûts sont les plus faibles dans l'hébergement et la restauration (15,5 € en moyenne), et les plus élevés dans le secteur des activités financières et d'assurance (45,2 €), ainsi que dans la production et la distribution d'énergie (44,4 €) (figure 3a). Ces écarts reflètent notamment des différences de qualification de la main-d'œuvre.

Les coûts par secteur d'activité varient également fortement d'un pays à l'autre. Les écarts sont les plus élevés dans les industries extractives, avec un écart maximal de près de 45 € entre le coût horaire aux Pays-Bas et celui au Portugal. Il en est de même dans la production et la distribution d'énergie avec un écart de 44 € entre la Belgique et le Portugal. Les coûts sont plus comparables d'un pays à l'autre dans les transports et l'entreposage, les activités immobilières, l'hébergement et la restauration. Dans ce dernier secteur, les coûts sont 20 € plus élevés au Danemark qu'au Portugal. Généralement, les secteurs à coût élevé présentent les écarts de coût en niveau les plus importants.

3a. Dispersion des coûts horaires dans l'industrie et les services marchands dans les pays de l'ex-UE à 15, en 2012



1. Les secteurs sont les suivants : B (industries extractives) ; C (industrie manufacturière) ; D (production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné) ; E (production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution) ; G (commerces ; réparation d'automobiles et de monocycles) ; H (transports et entreposage) ; I (hébergement et restauration) ; J (information et communication) ; K (activités financières et assurance) ; L (activités immobilières) ; M (activités spécialisées, scientifiques et techniques) ; N (activités de services administratifs et de soutien).

2. Pays : Belgique (BE), Danemark (DK), Grèce (GR), Pays-Bas (NL), Portugal (PT), Suède (SE).

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus, industrie et services marchands (sections B à N de la NACE rev. 2), apprentis inclus.

Note : les secteurs sont classés par ordre croissant de coût.

Source : Eurostat, enquête européenne sur le coût de la main-d'œuvre en 2012.

En termes relatifs cependant, le constat s'inverse. Ce sont les secteurs à coût élevé qui présentent les écarts relatifs les plus faibles entre pays. Ainsi, dans les activités financières et d'assurance, l'écart relatif entre les deux pays extrêmes dans la hiérarchie des coûts s'établit à 2,4, alors que dans l'hébergement et la restauration, ce rapport est de 3,4. Les plus forts écarts relatifs se retrouvent dans l'industrie extractive et les services administratifs et de soutien, avec un rapport proche de 4. Ces secteurs regroupent en effet des activités diverses dont l'importance relative peut varier entre pays. Les activités de l'industrie extractive dépendent notamment de la ressource exploitée et de l'organisation industrielle qui en découle.

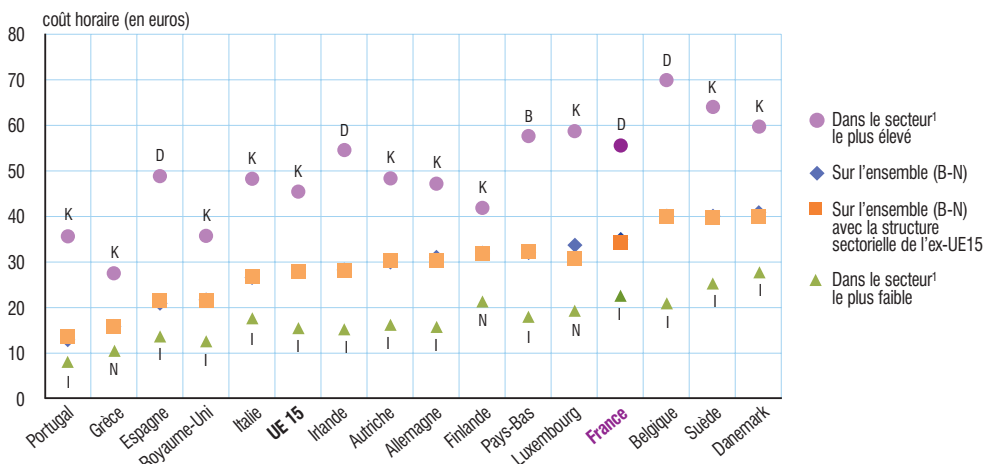
Au sein d'un même pays, les coûts peuvent être très différents d'un secteur à l'autre. Ainsi, en Belgique, le coût horaire dans la production et la distribution d'énergie dépasse de presque 50 € celui dans l'hébergement et la restauration (figure 3b). Les coûts luxembourgeois et danois dans les activités financières et d'assurance sont près de 40 € plus élevés que ceux dans l'hébergement et la restauration, alors que l'écart maximal de coût entre secteurs n'est que de 17 € en Grèce et de 21 € en Finlande. Cet écart est de 33 € en France. En termes relatifs, les écarts sont les plus importants au Portugal : le coût dans les activités financières et d'assurance y est 4,4 fois plus élevé que celui dans les services administratifs et de soutien. En France, le coût dans la production et distribution d'électricité est 2,5 fois plus élevé que dans l'hébergement et la restauration.

Au total, la dispersion des coûts par secteur et par pays s'explique presque autant par une dispersion entre pays des coûts moyens sur l'ensemble du secteur marchand que par une dispersion entre secteurs des coûts européens.

Mais, au niveau agrégé, la dispersion des coûts dans l'industrie et les services marchands entre les pays de l'ex-UE à 15 ne s'explique que peu par la composition sectorielle des pays. Seuls 8 % des 7 € supplémentaires du coût horaire français par rapport à la moyenne dans l'ex-UE à 15 tiennent à la spécificité sectorielle de la France². Si la composition sectorielle française était la même que celle de l'ex-UE à 15, son coût horaire moyen resterait très proche de celui observé (34,2 € contre 34,8 €).

Ces constats généraux sur la dispersion entre secteurs et entre pays étaient les mêmes en 2008.

3b. Dispersion des coûts horaires selon le secteur dans les pays de l'ex-UE à 15, en 2012



1. Les secteurs sont les suivants : B (industries extractives) ; D (production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné) ; I (hébergement et restauration) ; K (activités financières et assurance) ; N (activités de services administratifs et de soutien).
Champ : entreprises de 10 salariés ou plus, industrie et services marchands (sections B à N de la NACE rev. 2), apprentis inclus.

Lecture : en 2012, au Luxembourg, le coût horaire de la main-d'œuvre de l'ensemble de l'industrie et des services marchands s'établit à 33,7 euros. Il varie de 19,4 euros dans le secteur où il est le plus faible à 58,7 euros dans celui où il est le plus élevé. Si la composition sectorielle de la main-d'œuvre au Luxembourg était la même que celle de l'ensemble des pays de l'ex-UE à 15, le coût horaire de la main-d'œuvre s'établirait à 30,6 euros.

Note : les pays sont classés par ordre croissant de coût.

Source : Eurostat, enquête européenne sur le coût de la main-d'œuvre en 2012.

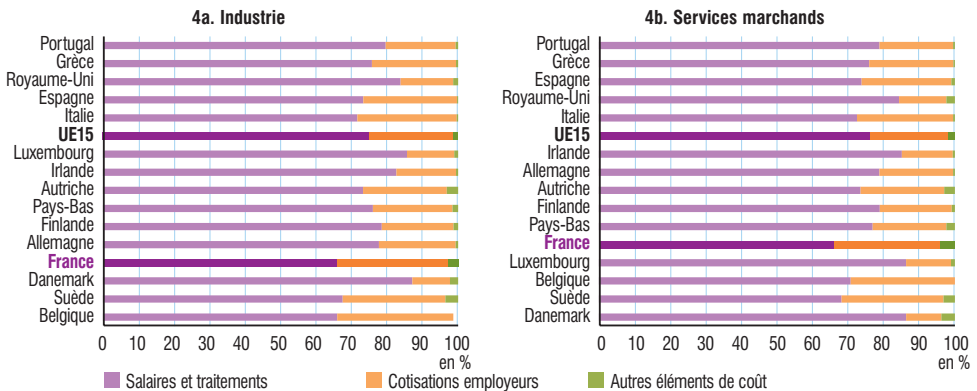
2. Au niveau de la section de la Nace (encadré 1).

La structure du coût reflète le système de financement de la protection sociale

Le coût de la main-d'œuvre se décompose en salaires et traitements bruts, cotisations sociales à la charge de l'employeur et autres dépenses directement liées à la main-d'œuvre encourues par l'employeur. Ces autres dépenses comprennent les frais de formation professionnelle, les autres dépenses de l'employeur et les impôts à la charge de l'employeur, déduction faite des subventions au bénéfice de l'employeur.

Dans tous les pays, les salaires et traitements bruts représentent la plus grande part du coût horaire (figures 4a et 4b), de 66 % dans l'industrie en France à 87 % au Danemark, pour une moyenne de 75 % au sein de l'ex-UE à 15. Ces variations reflètent principalement des systèmes différents de financement de la protection sociale. La comparaison entre le Danemark et la Suède en est un exemple marquant [Marc et Rioux, 2012]. Ces deux pays géographiquement proches, et comparables en termes de PIB et de protection sociale, ont des coûts horaires comparables mais dont la structure est très différente. Au Danemark, le financement de la protection sociale passe principalement par l'impôt sur le revenu et les salaires représentent 87 % du coût dans l'industrie. En Suède, la protection sociale est essentiellement financée par des cotisations sociales (notamment patronales) et les salaires ne représentent plus que 68 % du coût. Dans les figures 4a et 4b, les pays de l'ex-UE à 15 sont ordonnés par niveau croissant de coût, du Portugal à la Belgique pour l'industrie, et du Portugal au Danemark pour les services marchands. Le niveau du coût et le poids des cotisations sociales patronales dans le coût ne semblent pas corrélés.

4. Structure du coût de la main-d'œuvre dans l'industrie et les services marchands, dans les pays de l'ex-UE à 15, en 2012



Champ : entreprises de 10 salariés ou plus, industrie (sections B à E de la NACE rev. 2) et services marchands (G à N), apprentis exclus.

Note : les pays sont classés par ordre croissant de coût.

Source : Eurostat, enquête européenne sur le coût de la main-d'œuvre en 2012.

Les autres dépenses encourues par l'employeur (formation professionnelle, autres dépenses, impôts et subventions déduites) sont généralement marginales dans la composition du coût horaire du travail. Elles représentent seulement 1,3 % du coût dans l'industrie en moyenne pour l'ex-UE à 15. La France (2,9 %) fait partie des pays où ces éléments pèsent le plus (avec l'Autriche, 3,2 % et la Suède, 3,6 %) du fait notamment de la formation professionnelle et de son mode de financement. À l'inverse, en Belgique, les subventions dépassent en ampleur les impôts sur les salaires et les frais de formation, et les autres éléments du coût allègent au final le coût du travail (-1,4 %).

La structure des coûts de la main-d'œuvre dans les services marchands est proche de celle de l'industrie. Cependant, le poids des cotisations sociales employeurs y est moins élevé que dans l'industrie, hormis en Finlande, en Grèce et au Portugal (dans ce dernier, le poids y est même plus

élevé). Ceci peut refléter des caractéristiques de la main-d'œuvre propres à chaque secteur et les éventuels effets sectoriels des dispositifs d'exonération de cotisations. En France par exemple, les cotisations employeurs (obligatoires et facultatives) dépendent du niveau de rémunération des salariés (allègements de charges sur les bas salaires), de leur catégorie (cadre ou non cadre - taux de cotisations différenciés notamment pour les retraites complémentaires) et de la taille des entreprises.

Entre 2008 et 2012, la structure des coûts de la main-d'œuvre a peu évolué dans l'ex-UE à 15

Dans l'ensemble, la structure des coûts de la main-d'œuvre a peu évolué entre 2008 et 2012.

En France, la part des cotisations sociales à la charge des employeurs a cependant augmenté de 1,5 point dans l'industrie et de 1,9 point dans les services marchands. Différentes mesures ont joué à la hausse sur les charges patronales : le forfait social, contribution spécifique à l'épargne salariale introduite début 2009 ; des augmentations de certains taux de cotisation (vieillesse, fonds de garantie des salaires) ; des modifications de l'assiette et des modes de calcul des réductions Fillon³ ; et enfin l'abrogation à partir de septembre 2012⁴ des exonérations de cotisations sociales patronales sur les heures supplémentaires qui avaient été introduites par la loi en faveur du travail de l'emploi et du pouvoir d'achat (Tepa).

Au sein des autres pays de l'ex-UE à 15, parmi les principales évolutions, la part des cotisations sociales patronales a augmenté aux Pays-Bas ainsi que dans les services marchands au Portugal. À l'inverse, elle s'est réduite de presque deux points en Italie et en Finlande dans l'industrie, principalement au profit des salaires et traitements. Enfin, en Belgique, la part des salaires et traitements a augmenté de deux points dans l'industrie entre 2008 et 2012, suite à une hausse des salaires concomitante à une réduction des cotisations sociales. En Allemagne au contraire, la structure du coût est restée la même.

Entre 2008 et 2012, le coût horaire de la main-d'œuvre a davantage progressé dans les pays à coût horaire élevé, surtout dans l'industrie

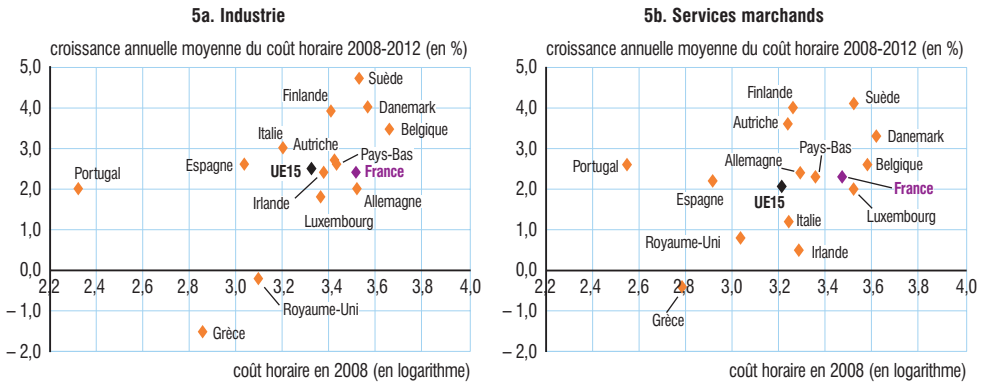
Entre 2008 et 2012, le coût horaire dans l'industrie en euros courants a crû le plus rapidement en Suède (+ 4,7 % en moyenne par an), au Danemark (+ 4,0 %) et en Finlande (+ 3,9 %) (figure 5a). À l'inverse, il a diminué en Grèce (- 1,5 %) et au Royaume-Uni (- 0,2 %). Dans les autres pays de l'ex-UE à 15, il a augmenté de 1,8 % à 3,0 % par an (2,5 % en moyenne). Le coût a ainsi augmenté de 2,4 % par an en France et de 2 % en Allemagne. C'est plutôt dans des pays où le coût horaire du travail était déjà élevé qu'il a le plus augmenté (Suède, Danemark), alors qu'il a diminué en Grèce où il était à un des niveaux les plus bas. Il a augmenté à un rythme proche de la moyenne européenne au Portugal et en Espagne, deux pays dans le bas de l'échelle des coûts.

Ce constat se retrouve dans les services (figure 5b). Le coût horaire en euros a augmenté le plus rapidement en Suède (+ 4,1 % en moyenne par an), en Finlande (+ 4,0 %) et en Autriche (+ 3,6 %), alors qu'il a diminué en Grèce (- 0,4 %), et faiblement augmenté en Irlande (+ 0,5 % par an) et au Royaume-Uni (+ 0,8 %). Il a augmenté de 2,3 % par an en France et de 2,4 % en Allemagne, rythmes intermédiaires légèrement supérieurs à la moyenne de l'ex-UE à 15 (+ 2,1 %). Les ajustements à la crise se sont faits de manières diverses et selon des calendriers différents dans les pays européens. La modération salariale semble ainsi avoir touché plus fortement les pays dans lesquels le coût du travail était déjà modéré.

3. Depuis 2011, les réductions Fillon ne s'appliquent plus aux cotisations pour accidents du travail et maladies professionnelles. Elles sont calculées à partir de la rémunération annuelle et non plus mensuelle, en prenant en compte depuis le 1^{er} janvier 2012 les rémunérations des heures supplémentaires.

4. Seulement dans les entreprises de 20 salariés ou plus.

5. Évolution des coûts horaires dans les pays de l'ex-UE à 15 entre 2008 et 2012, par rapport à leur niveau en 2008



Champ : entreprises de 10 salariés ou plus, industrie (sections B à E de la NACE rev. 2) et services marchands (G à N), apprentis exclus.
 Source : Eurostat, enquêtes européennes sur le coût de la main-d'œuvre, 2008 et 2012.

Notons cependant que la Suède, le Royaume-Uni et le Danemark ne faisant pas partie de la zone euro, une partie des évolutions des coûts en euros de ces pays est directement imputable aux évolutions du taux de change entre l'euro et les monnaies nationales. Les coûts horaires exprimés en monnaie nationale ont évolué de manière sensiblement différente de ceux exprimés en euros au Royaume-Uni et en Suède, alors que ces évolutions sont similaires au Danemark. Au Royaume-Uni, la dépréciation de la livre par rapport à l'euro a joué à la baisse sur le coût en euros. Ainsi, dans l'industrie, le coût horaire en euros y a baissé de 0,2 % par an alors que celui exprimé en monnaie nationale augmentait de 0,3 % ; dans les services marchands, ces évolutions se sont élevées respectivement à - 0,8 % et + 1,3 %. Le phénomène inverse s'est produit en Suède : dans l'industrie, alors que les coûts en euros ont augmenté de 4,7 % par an, ils ont progressé de 2,1 % par an en couronnes (respectivement + 4,1 % et + 1,5 % dans les services).

Le coût horaire progresse, le nombre d'heures travaillées reste stable en moyenne

Au sein des pays de l'ex-UE à 15, le nombre d'heures de travail effectif en équivalent temps plein (EQTP) dans l'industrie et les services marchands s'échelonne de 1 513 en Belgique à 1 851 en Grèce (figure 6). Ce nombre d'heures comptabilise les heures normales ou supplémentaires travaillées et rémunérées mais pas les heures rémunérées non travaillées, comme les congés de diverses natures. Il s'élève à 1 572 en France, soit nettement moins que la moyenne des pays de l'ex-UE à 15 (1 758). Les coûts horaires élevés sont plutôt associés à des heures travaillées moins nombreuses. Cette association reflète le fait qu'économiquement, un coût élevé rémunère une productivité élevée, laquelle permet sur le long terme de réduire le temps de travail, et réciproquement une réduction du temps de travail améliore souvent quelque peu la productivité horaire.

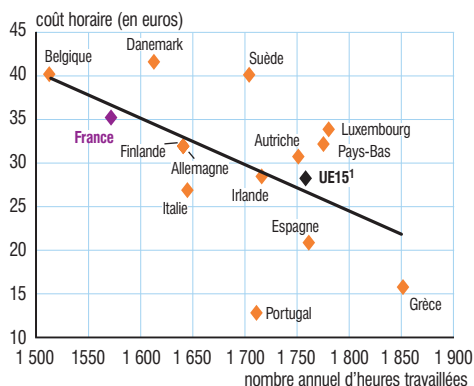
En moyenne sur l'ex-UE à 15, la hausse du coût horaire dans l'industrie (+ 10,3 % sur quatre ans entre 2008 et 2012) reflète essentiellement celle du coût total annuel (+ 9,6 %), alors que le nombre d'heures travaillées est resté stable (- 0,7 %), passant de 1 711 en moyenne à 1 699 heures. Les évolutions sont plus contrastées par pays. L'Italie (- 3,8 % soit - 65 h), la Finlande (- 3,7 % soit - 63 h) et l'Irlande (- 2,7 % soit - 48 h) ont connu de fortes baisses des heures travaillées ; ces baisses expliquent entre 20 % et 30 % de la hausse du coût horaire. Les heures travaillées ont au contraire augmenté au Royaume-Uni (+ 3 %, soit + 65 h) et en Grèce (+ 1,9 %, + 34 h), ce qui a contribué à ralentir la croissance du coût horaire ou à amplifier son recul dans le cas de la Grèce.

6. Coût horaire de la main-d'œuvre selon les heures travaillées dans l'industrie et les services marchands, dans les pays de l'ex-UE à 15, en 2012

1. Le Royaume-Uni est exclu de l'analyse car la mesure des heures travaillées n'y est pas comparable à celles des autres pays. En effet, elle est collectée directement auprès des salariés alors que dans les autres pays elle est collectée auprès des employeurs.

Champ : pays de l'ex-UE à 15 hors Royaume-Uni, entreprises de 10 salariés ou plus, industrie et services marchands (sections B à N de la NACE rev. 2), apprentis exclus.

Source : Eurostat, enquête européenne sur le coût de la main-d'œuvre en 2012.



En France, le nombre d'heures travaillées a légèrement diminué entre 2008 et 2012 (- 14 h soit - 0,9 %), passant de 1 574 à 1 560. Cette baisse de 3,5 h par an est moins prononcée qu'entre 1996 et 2008 (- 6 h par an), et représente 9 % de la hausse du coût horaire. En comparaison, en Allemagne, les heures travaillées sont restées stables (- 3 h entre 2008 et 2012).

Dans les services marchands, les heures travaillées s'élevèrent à 1 785 en moyenne pour les pays de l'ex-UE à 15 : elles n'ont pas évolué entre 2008 et 2012 (+ 0 h). Elles ont le plus baissé au Portugal (- 64 h, soit - 3,6 %) et le plus augmenté en Grèce (+ 61 h, soit + 3,4 %). En France, elles ont baissé plus fortement que dans l'industrie (- 30 h soit - 1,9 %), passant de 1 606 à 1 576 heures, ce qui explique 20 % de la hausse du coût horaire. En Allemagne, le nombre d'heures travaillées a également baissé davantage dans les services marchands que dans l'industrie (- 14 h), mais cette baisse n'explique que 8 % de la hausse du coût.

Les coûts horaires s'écartent depuis 2008

Si les coûts horaires du travail tendaient à converger⁵ entre les pays de l'ex-UE à 15 avant 2008 [Marc et Rioux, 2012], ce n'est plus le cas entre 2008 et 2012 (*figures 5a et 5b*). À l'aide d'un modèle économétrique qui relie le taux de croissance du coût horaire à son niveau passé, on estime la vitesse de convergence des coûts horaires, tous les quatre ans, de 1996 à 2012 (*encadré 2 et figure 7*). La vitesse de convergence⁶ des coûts horaires de l'ensemble de l'industrie (y compris la construction) et des services marchands a fortement diminué entre 1996 et 2012. Elle était comprise entre 3 % et 5 % entre 1996 et 2004 et est nulle depuis. Selon les estimations, un mouvement inverse s'esquisse même. Dans l'industrie (y compris la construction), la vitesse de convergence est estimée entre 2 % et 4 % entre 1996 et 2004. Elle a ralenti à 1 % entre 2004 et 2008 pour s'annuler entre 2008 et 2012. Dans les services marchands, la convergence s'était déjà interrompue dès 2004, après une période de rattrapage plus dynamique que dans l'industrie (entre 3 % et 6 %). Les résultats sont sensiblement les mêmes si l'on retire de cette analyse le Royaume-Uni, la Suède et le Danemark, qui ne font pas partie de la zone euro⁷.

Au final, sur l'ensemble de la période 1996-2012, la vitesse de convergence moyenne des coûts horaires des pays de l'ex-UE à 15 reste positive, se situant entre 1 % et 2 % dans l'industrie. Dans les services, elle vaut entre 0 à 2 % selon les estimations.

5. La convergence des coûts horaires ne reflète pas nécessairement une convergence des fondamentaux économiques sous-jacents, tels que la productivité par exemple.

6. Une vitesse de convergence de 5 % signifie que l'écart entre le coût et son niveau d'équilibre est réduit de 5 % en un an. Dit autrement, avec une vitesse de convergence de 5 %, il faut 14 années pour que le coût horaire atteigne la moitié de la distance qui le sépare de son niveau d'équilibre.

7. Ces périodes de convergence et de divergence restent les mêmes si l'on retire la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Espagne. Les conclusions restent aussi vraies si l'on contrôle des chocs sectoriels induits par la crise.

Modèle de convergence

On étudie la convergence entre les coûts de la main-d'œuvre européens en reliant le taux de croissance du coût à son niveau passé. Ce type d'approche a été développé pour tester empiriquement des modèles de croissance [Barro et Sala-i-Martin, 2004]. Cette approche est appliquée ici aux coûts horaires de la main-d'œuvre en euros courants. On parle de « convergence absolue » lorsque les coûts convergent vers le même niveau d'équilibre (vers le même état stationnaire). Dans ce cas, plus le coût est initialement loin du niveau d'équilibre, plus son taux de croissance sera élevé. Plus précisément, on considère l'équation suivante qui est une version intégrale log-linéarisée de la relation précédente :

$$\frac{1}{T} \ln \left(\frac{C_{ijt}}{C_{ijt-T}} \right) = \alpha_{jt,t-T} + b_{t,t-T} \ln \left(C_{ijt-T} \right) + u_{ijt}$$

où C_{ijt} est le coût horaire du pays i dans le secteur j (industrie ou services) à la date t , T la période considérée, u_{ijt} un terme d'erreur. Le coefficient $\alpha_{jt,t-T}$ dépend du niveau d'équilibre pour le secteur j . Le coefficient $b_{t,t-T}$, négatif en cas de convergence, capte la vitesse de convergence $\beta_{t,t-T}$ entre $t-T$ et t , vers ce niveau commun :

$$b_{t,t-T} = - \frac{1 - e^{-\beta_{t,t-T} T}}{T}$$

On estime cette équation par moindres carrés ordinaires et par estimation *least absolute deviation* (LAD), moins sensible aux valeurs extrêmes, pour les pays membres de l'ex-UE à 15, un groupe de pays supposés partager le même état stationnaire. Dans les deux premières colonnes de la figure 7, on effectue les régressions sur le champ complet (industrie et services marchands). Dans les autres colonnes, on réalise des estimations de la vitesse par secteur.

On note le même phénomène chez les nouveaux pays membres de l'Union, entrés après 2004. Les coûts horaires semblaient converger entre nouveaux entrants⁸ entre 2004 et 2008 avec une vitesse de convergence de 6 % à 9 % selon les estimations dans l'industrie, et de 7 % à 8 % dans les services marchands. Ce n'est plus le cas entre 2008 et 2012 : la vitesse de convergence est nulle dans l'industrie comme dans les services marchands.

Depuis 2012, en France, le coût horaire a augmenté de façon plus modérée sous l'effet du CICE

L'indice trimestriel du coût du travail (*encadré 1*) est mobilisé ici pour suivre l'évolution du coût depuis 2012 (année de l'enquête). Selon cet indice, le coût de la main-d'œuvre a augmenté modérément en France entre début 2012 et fin 2014 (*figures 8a* et *8b*). Dans l'industrie, il s'est accru de 1,1 % en moyenne annuelle, contre 2,1 % dans la zone euro. Cette hausse modérée tient notamment à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Ce crédit d'impôt allège le coût du travail⁹ au titre d'une subvention au bénéfice de l'employeur à hauteur de 4 % de l'ensemble de la masse salariale brute inférieure à 2,5 Smic¹⁰, et de 6 % à partir du 1^{er} janvier 2014. Le coût du travail en France a baissé à la date de l'entrée en vigueur du CICE, puis dans une moindre mesure lors de l'augmentation de son taux.

8. Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie sont entrés dans l'Union européenne en 2004 ; la Roumanie et la Bulgarie, en 2007.

9. Il est comptabilisé ici en droits constatés, c'est-à-dire au moment de la période d'emploi donnant lieu au crédit d'impôt.

10. En l'absence de données sur le recours effectif des entreprises au CICE, l'indice du coût du travail est calculé à partir des taux théoriques de crédit d'impôt.

7. Convergence des coûts horaires en Europe, 1996-2012

	Ensemble (MCO ¹)	Ensemble (LAD ²)	Industrie Construction (MCO ¹)	Industrie Construction (LAD ²)	Services (MCO ¹)	Services (LAD ²)
Au sein de l'UE15						
Période 1996-2000						
Coefficient β	-0,042**	-0,025**	-0,030*	-0,017*	-0,056*	-0,034*
(écart-type ³)	(0,018)	(0,010)	(0,016)	(0,009)	(0,032)	(0,019)
Vitesse de convergence	0,046	0,026	0,032	0,018	0,063	0,037
Période 2000-2004						
Coefficient β	-0,035***	-0,036***	-0,029*	-0,036**	-0,043***	-0,036*
(écart-type ³)	(0,011)	(0,010)	(0,015)	(0,014)	(0,011)	(0,019)
Vitesse de convergence	0,038	0,039	0,031	0,039	0,047	0,039
Période 2004-2008						
Coefficient β	-0,002	-0,008	-0,010**	-0,014	0,009	0,008
(écart-type ³)	(0,007)	(0,012)	(0,005)	(0,010)	(0,011)	(0,022)
Vitesse de convergence	0,002	0,008	0,010	0,014	-0,009	-0,008
Période 2008-2012						
Coefficient β	0,018*	0,002	0,019	0,000	0,016	0,005
(écart-type ³)	(0,011)	(0,013)	(0,017)	(0,011)	(0,012)	(0,026)
Vitesse de convergence	-0,017	-0,002	-0,018	0,000	-0,016	-0,005
Nombre d'observations	120	120	60	60	60	60
R ² ajusté	0,149	///	0,125	///	0,149	///
Égalité des vitesses entre les sous-périodes (<i>pvalue</i>)	0,001	0,090	0,127	0,242	0,001	0,297
Période 1996-2012 : estimation jointe						
Coefficient β	-0,019***	-0,012**	-0,015**	-0,014**	-0,024**	-0,003
(écart-type ³)	(0,006)	(0,006)	(0,006)	(0,005)	(0,012)	(0,009)
Vitesse de convergence	0,020	0,012	0,015	0,014	0,025	0,003
R ² ajusté	0,063	///	0,081	///	0,051	///
Pays entrés dans l'UE à partir de 2004						
Période 2004-2008						
Coefficient β	-0,064***	-0,082***	-0,061***	-0,089***	-0,067***	-0,082***
(écart-type ³)	(0,014)	(0,011)	(0,021)	(0,010)	(0,018)	(0,014)
Vitesse de convergence	0,074	0,099	0,070	0,110	0,078	0,099
Période 2008-2012						
Coefficient β	-0,018	0,004	-0,019	0,004	-0,016	0,009
(écart-type ³)	(0,012)	(0,015)	(0,018)	(0,011)	(0,018)	(0,019)
Vitesse de convergence	0,019	-0,004	0,020	-0,004	0,017	-0,009
Nombre d'observations	48	48	24	24	24	24
R ² ajusté	0,807	///	0,785	///	0,819	///
Égalité des vitesses entre les sous-périodes (<i>pvalue</i>)	0,017	0,000	0,154	0,000	0,064	0,001
Période 2004-2012 : estimation jointe						
Coefficient β	-0,047***	-0,057***	-0,045***	-0,057***	-0,048***	-0,045**
(écart-type ³)	(0,009)	(0,012)	(0,014)	(0,017)	(0,012)	(0,020)
Vitesse de convergence	0,052	0,065	0,050	0,065	0,053	0,050
R ² ajusté	0,768	///	0,761	///	0,775	///

1. MCO : moindres carrés ordinaires.

2. LAD : *least absolute deviation estimation*.

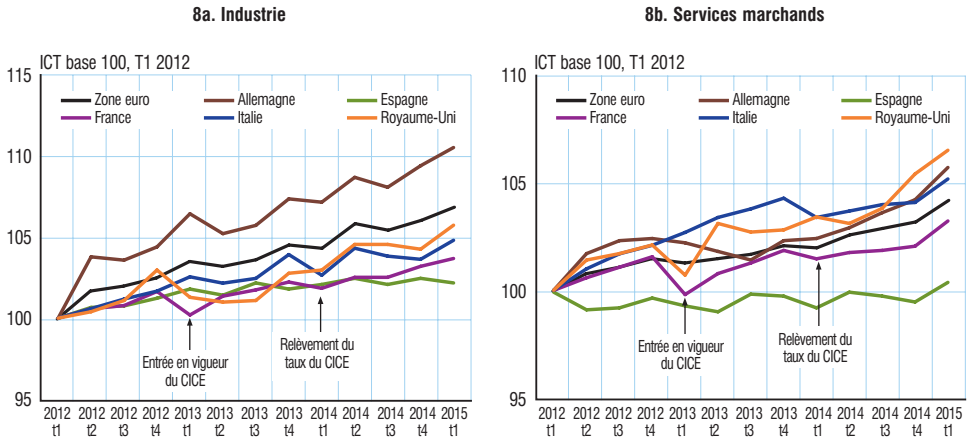
3. Pour les MCO : écart-types robustes.

Note : * : significatif au seuil de 10 % ; ** : significatif au seuil de 5 % ; *** : significatif au seuil de 1 %.

Une vitesse de convergence de 5 % signifie que l'écart entre le coût et son niveau d'équilibre est réduit de 5 % en un an. Il faut donc 14 années pour que le coût horaire atteigne la moitié de la distance qui le sépare de son niveau d'équilibre (plus généralement, $\ln(2)/\beta$ années pour une vitesse β).

Source : Eurostat, enquêtes européennes sur le coût de la main-d'œuvre 1996, 2000, 2004, 2008 et 2012 ; calculs Insee.

8. Évolution de l'indice trimestriel du coût du travail (ICT) depuis 2012



Entre début 2012 et fin 2014, les coûts horaires de la main-d'œuvre dans les industries espagnoles, britanniques et italiennes ont augmenté à un rythme annuel moyen proche de celui de la France. Le coût horaire allemand en revanche a augmenté beaucoup plus fortement qu'auparavant, au rythme annuel moyen de 3,2 %, les salaires ayant notamment bénéficié d'accords collectifs de revalorisation dans de nombreux secteurs ces trois dernières années [Insee 2015].

Dans les services marchands, le coût horaire français a augmenté au rythme annuel modéré de 0,8 %, légèrement inférieur, mais beaucoup plus proche du rythme moyen de la zone euro (+ 1,0 % par an en moyenne), que dans l'industrie. La mise en place du CICE y a aussi allégé le coût du travail. Au final, en France, le coût horaire a moins augmenté qu'en Allemagne (+ 1,4 %), en Italie (+ 1,4 %) ou au Royaume-Uni (+ 1,9 %).

Au sein de l'ex-UE à 15, les coûts horaires continuent de s'écartier depuis 2012, notamment dans les services

Pour analyser la dynamique des coûts horaires de la main-d'œuvre depuis 2012, on construit un coût horaire pour l'année 2014 en affectant l'indice annuel du coût de la main-d'œuvre pour 2014 au niveau de coût observé en 2008 (année de base 100 de l'indice). Ces coûts horaires sont déclinés par grand secteur d'activité, à savoir l'industrie y compris la construction et les services marchands¹¹. On ajoute ces coûts horaires à l'ensemble des observations issues des enquêtes de 1996 à 2012 et on réestime les modèles de convergence.

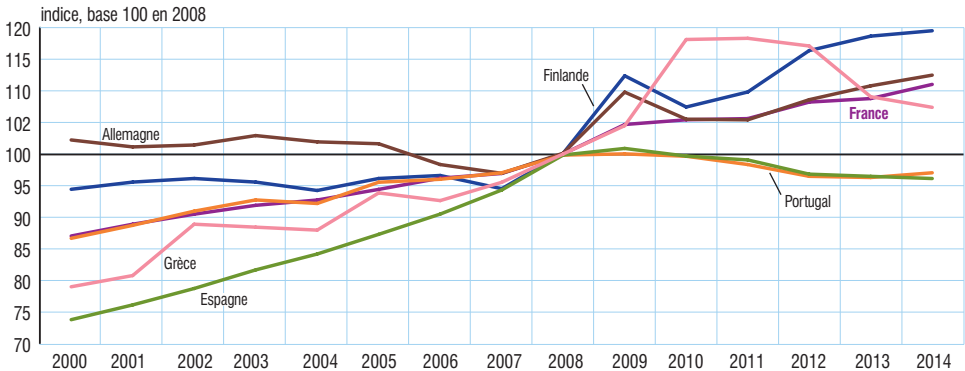
Les pays pour lesquels le niveau du coût était élevé en 2012 ont connu les plus fortes augmentations de coût depuis. La divergence des coûts horaires au sein de l'ex-UE à 15 se confirme donc et même s'accroît depuis 2012. Les vitesses de convergence estimées sont négatives. La divergence est plus forte dans les services (vitesse entre - 6 % et - 7 %) que dans l'industrie (entre - 3 % et - 4 %). Elle est aussi légèrement plus forte si l'on se restreint aux pays de la zone euro.

11. Pour les Pays-Bas, l'indice n'étant pas décliné par grands secteurs, on applique donc l'évolution de l'indice global aux niveaux de coûts par secteur observés en 2008.

Une analyse confirmée par l'évolution des coûts salariaux unitaires

Une partie des écarts de coût horaire de la main-d'œuvre entre pays reflète les différences de productivité. Le coût salarial unitaire¹² (CSU), qui rapporte le coût total à la production en volume (plutôt qu'au nombre d'heures travaillées), tient compte de l'évolution de la productivité. En 2012, dans l'ensemble de l'industrie et des services marchands, le coefficient de variation du coût salarial unitaire, c'est-à-dire le rapport entre l'écart-type et la moyenne, n'est que de 12 % contre 29 % pour le coût horaire.

9. Évolution du coût salarial unitaire entre 2000 et 2014



Champ : secteur marchand non agricole, hors activités immobilières.
Source : OCDE.

Entre 2000 et 2008, les CSU ont augmenté rapidement en Grèce, en Irlande, et en Espagne, traduisant une perte de compétitivité-coût dans ces pays (figure 9). Ils ont aussi fortement augmenté au Danemark et au Luxembourg. À l'inverse, ils ont baissé en Allemagne et ont peu augmenté en Finlande. Ces grandes tendances s'inversent après la crise. Entre 2008 et 2012, les CSU ont baissé au Portugal (-0,9 % par an), en Espagne (-0,8 %) et surtout en Irlande (-4,3 %) alors que les coûts horaires y augmentaient, traduisant une forte augmentation de la productivité horaire. Et les CSU ont le plus augmenté dans les pays à coût horaire élevé : Luxembourg (+3,2 % par an) et Finlande (+3,9 % par an). En Grèce en revanche, le CSU a augmenté car la production a été fortement réduite suite à la crise alors que le coût horaire baissait. Depuis 2012, le CSU baisse. En France entre 2008 et 2012, le CSU a progressé légèrement moins vite que le coût horaire (2 % par an contre 2,4 %) ou que le CSU allemand (2,1 %). Cette tendance se poursuit depuis 2012 : +1,3 % par an entre 2012 et 2014 en France contre 1,8 % en Allemagne. Au total, depuis 2008, les CSU sont stables ou baissent dans les pays en déficit courant, alors qu'ils augmentent dans les pays en excédent (OCDE, 2015).

Les modèles de convergence appliqués aux CSU en niveau sur la période 2000-2012 confirment les résultats de l'analyse menée sur les coûts horaires¹³. Les CSU progressaient plus rapidement dans les pays à coût faible entre 2000 et 2008 que dans les pays à coût élevé, et cette dynamique s'est inversée depuis. ■

12. Les données sur le coût salarial unitaire sont issues du système OCDE des coûts unitaires de la main-d'œuvre disponibles sur le site internet de l'OCDE : <http://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr>. Elles proviennent des comptes nationaux et sont ajustées pour tenir compte de l'emploi indépendant en faisant l'hypothèse que la rémunération de la main-d'œuvre par heure ou par personne pour l'emploi indépendant est égale à celle des salariés de la même branche d'activité. Les coûts salariaux unitaires sont habituellement utilisés en évolution. Depuis 2011, l'Union européenne suit les évolutions du CSU dans le tableau de bord des critères indicatifs d'un risque de déséquilibre macroéconomique (règlement CE 1176/2011).

13. Après des vitesses de convergence estimées entre 7 % et 9 % entre 2000 et 2004, puis entre 2004 et 2008, celle entre 2008 et 2012 est nulle (ou non significative).

Pour en savoir plus

Ananian S., Demailly D., Pons Y. « Allègements et autres dispositifs dérogatoires portant sur les cotisations sociales patronales : une analyse empirique dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé en 2010 », *Document d'études* n° 186, Dares, novembre 2014.

Barro R., Sala-i-Martin X., *Economic Growth (2nd edition)*, MIT Press, 2004.

Insee, « Salaires mensuels de base – comparaison France-Allemagne en 2014 », *Informations Rapides* n° 155, juin 2015.

Luciani A., « Le coût de la main-d'œuvre depuis la crise : des évolutions contrastées en Europe », *Insee Focus* n° 17, février 2015.

Marc B., Rioux. L., « Le coût de la main-d'œuvre : comparaison européenne 1996-2008 », in *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2012.

Marcus V., « Les salaires et le coût du travail dans l'Union européenne et les pays candidats », *Données sociales*, Insee, édition 2006.

OCDE, « Perspectives de l'emploi 2014 », 2014.
